Arrêté préfectoral gestion et restriction des prélèvements d'eau

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2025 portant mesures de gestion et de restriction des prélèvements en eau dans le département de la Haute-Garonne.
Les cours d'eau non réalimentés situés en secteurs ONDE rive gauche et rive droite de la Garonne ainsi que la rivière Tescou sont placés en restriction de niveau CRISE.
Le reste du département reste en niveau VIGILANCE.
Cet arrêté entrera en vigueur à partir du 19 juillet 2025.

Visualiser le fichier «AP_secheresse_18-07-2025.pdf» en ligne

Les secteurs couverts par les restrictions (ainsi que des explications concernant les restrictions) sont visibles sur le site de la DDT 31 : https://atlasddt31.fr/etiages .